

Le Saint-Mitréen

N°02

Journal municipal
Mai 2021



Numéro spécial : Finances



Ville de Saint Mitre les Remparts



www.saintmitrelesremparts.fr

3	Finances : les comptes de votre commune - la composition du budget
4-5	Finances : les comptes de votre commune - jouer la transparence
6	Finances : modernisation des services publics - un budget au service des familles
7	Finances : modernisation des services publics - une mairie numérique
8	Finances : modernisation des services publics - renforcer la sécurité de proximité
9	Finances : modernisation des services publics - accompagner toute la population
10-11	Finances : de nouveaux aménagements structurants
12	Journée de la terre : les débuts de la reconstruction post-incendie
13	Élections : configuration
14	Rubrique portrait / État civil
15	Expression Libre

Le Saint-Mitréen n°02

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Service Communication - Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Élus, Saint-Mitre Informations, Services Communication et Techniques, Jérôme Bousquet, associations de Saint-Mitre, DR.

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3 100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2021
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Spirale imprimerie, Istres

L'édito



Chères Saint-Mitréennes, Chers Saint-Mitréens,

Vous informer et vous rendre des comptes est pour moi un acte essentiel, au quotidien comme à travers chaque numéro de ce journal municipal. C'est d'autant plus le cas avec celui-ci, consacré au budget communal et à sa traduction en projets. Qu'il s'agisse d'aménagements publics ou de réorganisations internes visant à l'amélioration des services rendus, tout est important. Sujet après sujet, je garde mon projet municipal 2020-2026 en tête et à portée de main pour veiller à mettre en œuvre chacune des promesses faites, tout en respectant le cadrage budgétaire strict auquel nous nous sommes engagés. Après une première année de rodage, nous avançons désormais sur la programmation pluriannuelle de nos investissements 2022-2025, afin d'anticiper sur les études techniques, puis les demandes de subvention, nécessaires à leur réalisation.

Je souhaite également dès à présent remercier l'ensemble des habitants et des agents municipaux mobilisés pour l'amélioration de notre cadre de vie, en particulier au regard de la gestion des déchets. Même si beaucoup reste à faire, l'analyse des volumes pris en charge permet déjà de constater une amélioration réelle. Continuons sur la lancée. Le civisme est au cœur de la citoyenneté.

En cette période de déconfinement progressif, restons vigilants, pour sortir au plus vite de l'incertitude sanitaire et des contraintes multiples qui nous sont imposées.

Gramaci forço, e bouono leituro en tóuti !

Merci beaucoup, et bonne lecture à tous.

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

La composition du budget

Le vote du budget est un acte important de la vie de la commune et de ses habitants. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes que la collectivité prévoit pour une année civile.

Cet acte est régi par un certain nombre de règles inspirées des finances publiques de l'État. Il se décompose en deux sections.

Fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement qui correspond aux dépenses et recettes récurrentes (qui reviennent chaque année) de la commune :

- Les dépenses se rapportent à la gestion courante, comme les frais de personnel, l'achat de fournitures, l'entretien et les subventions attribuées à divers organismes.
- Les recettes sont issues des impôts locaux, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), des produits fiscaux et de la redevance des usagers sur différents services.

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune :

- Les dépenses concernent les financements des travaux, de la voirie, de l'équipement en matériel et en mobilier, du remboursement du capital de la dette...

- Les recettes proviennent de l'autofinancement, des subventions, de la Taxe d'Aménagement, du fond de compensation de la TVA et de l'emprunt.

Impact de la crise sanitaire

Après une année 2020 marquée lourdement par la crise sanitaire, 2021 débute sous les mêmes auspices. Cette situation impacte à la fois les sections de fonctionnement et d'investissement de notre budget.

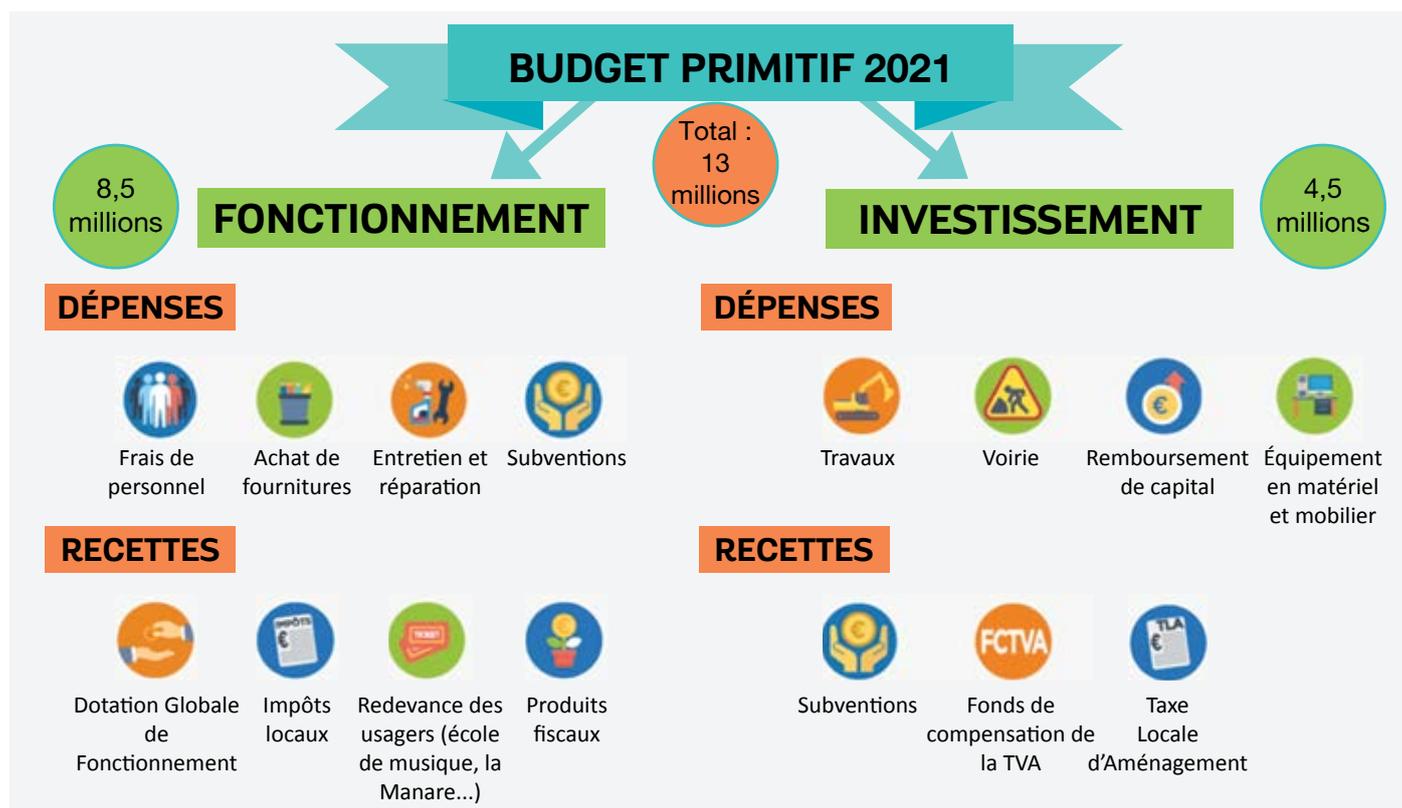
S'agissant du fonctionnement, les dépenses sont diminuées par les confinements successifs, synonymes de fermeture des services aux familles (crèches, écoles, cantine, garderie, etc.) mais elles sont aussi augmentées de dépenses supplémentaires liées aux exigences sanitaires.

Les recettes de fonctionnement accusent un repli qui n'est que partiellement compensé par les aides de l'État. S'agissant de l'investissement, la crise représente évidemment un frein pour la réalisation des projets municipaux. **Mais**

le plan de relance offre aussi de nouvelles opportunités de financement, dont la nouvelle majorité entend se saisir pour mettre en œuvre son programme.

Plus que jamais, si la commune ne veut pas trop faire supporter aux saint-mitréens les investissements nécessaires à l'intérêt de tous, elle n'a pas d'autres choix que celui de **nouer des liens avec les différents partenaires institutionnels pour cofinancer ses projets d'intérêt communal.** Cette recherche de cofinancement alliée à un enchevêtrement des compétences entre communes et les autres collectivités territoriales impliquent des délais administratifs mais sont aussi le meilleur compromis pour **une bonne gestion des deniers publics.**

Limiter ou rationaliser ces dépenses de fonctionnement sans baisser la qualité du service public est également un enjeu pour la commune. Cela passe notamment par **les groupements de commandes ou encore l'élaboration de cahiers des charges**, même lorsque cela n'est pas rendu obligatoire par les seuils légaux des marchés publics.



Jouer la transparence

La volonté municipale est d'être dans la clarté, notamment concernant les finances.

0% d'augmentation



C'est une promesse tenue : les taux d'imposition de la commune pour l'année 2021 restent inchangés. Ainsi, le taux du foncier bâti s'élève à 43,55% et celui du foncier non-bâti à 48,25%.

Quid de la taxe d'habitation ?

La suppression totale de la taxe d'habitation interviendra en 2023. En 2020, 80% des foyers français ont été exonérés. Jusqu'en 2020, l'État compensait l'intégralité de cette taxe aux communes. Cette année, il ne la reverse plus. Un nouveau schéma de financement entre en vigueur : une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux départements est désormais attribuée aux communes.

Indemnités des élus



Les élus prétendent à des **indemnités pour leurs fonctions**, dans la limite des taux fixés par la loi. Toujours dans cette volonté de transparence, voici les indemnités reçues par fonction.

Maire : 1 925,25€ brut mensuel

1^{ère} adjointe : 816,77€ brut mensuel

Adjoint : 719,54€ brut mensuel

Conseillers municipaux délégués :

85,57€ brut mensuel

Loi SRU



Saint-Mitre-les-Remparts est une commune dite « carencée » au regard de son nombre de logements sociaux par rapport aux objectifs fixés par la loi. Ce retard a des causes anciennes : notre commune ne relevait pas de la loi SRU jusqu'en 2008, et le PLU n'a été adopté qu'en 2017.

Mais le nombre de logements sociaux construits en 2017, 2018 et 2019 est également insuffisant, ce qui a conduit le préfet à aggraver l'amende payée par la commune.

Ce qui ne nous exonère pas de devoir aussi construire, l'objectif étant inchangé. Monsieur le maire a introduit un recours après du préfet afin de revoir à la baisse l'amende due par la commune.

L'amélioration et le déblocage du projet Sainte Victoire (73 logements, dont 23 logements sociaux), avec un deuxième accès boulevard de la Fontaine du Loup), traduit aussi la volonté municipale de mieux tenir compte des riverains pour la réalisation de tels aménagements. L'État, à travers le préfet et la DDTM, doivent en avoir conscience, et devenir des partenaires de confiance.



Emprunt, dette ?



Les collectivités, si elles dégagent des excédents, peuvent réintégrer ces montants dans leur budget de fonctionnement et pas forcément en section investissement. Pour financer les investissements, par manque de recettes dans cette section, les collectivités ont recours à **l'emprunt**, ainsi qu'à la **recherche de subventions** auprès des partenaires institutionnels. C'est ce qui est réalisé à Saint-Mitre-les-Remparts. Quant à la dette, en raison d'une gestion rigoureuse, elle se maintient à un **niveau très satisfaisant** au regard des dépenses engagées, telles que pour la Maison de la Jeunesse en cours de création.

Et les associations ?



En 2021, l'enveloppe des subventions octroyées aux **associations est augmentée de 13 %**.

La municipalité souhaite cette année, au vu du contexte sanitaire difficile, soutenir activement les nombreuses associations qui participent et contribuent à la cohésion et à la vie du village. La ville aspire ainsi à mener **une politique plus globale de soutien** aux associations du territoire, tout en s'assurant de **l'équité** dans la répartition des subventions municipales.



Rationaliser et optimiser

Dans cette logique de rationalisation des dépenses et d'optimisation des ressources, la ville se dote d'outils concrets.

Depuis le début du mandat, la municipalité a souhaité étudier le plus finement possible **les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services**.

Ainsi, sur la base des conférences budgétaires qui ont été menées dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2021, **une cartographie des achats** a été réalisée et permet aujourd'hui de catégoriser la totalité des dépenses dès le 1^{er} euro, de les rassembler par grandes familles et de déterminer **la stratégie d'achat la plus adaptée** en fonction des besoins émis par les services dans leur globalité.

Commandes groupées

Dans une seconde phase, une analyse plus poussée par catégorie de biens a permis d'identifier des **sources d'économies potentielles**.

Pour y parvenir, la municipalité a fait le choix de recourir aux offres de **l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**. Elle est la principale **centrale d'achat dédiée aux collectivités territoriales**. Cette adhésion offre à la commune la possibilité de bénéficier de **tarifs préférentiels** préalablement négociés.

Le recours à l'UGAP permet également à la commune de **satisfaire à ses obligations réglementaires** en termes de commande publique car celle-ci a déjà sélectionné des prestataires dans le cadre des procédures de marchés publics.

La contrainte et les délais administratifs

induits par ces procédures sont donc supportés par la centrale d'achat et les services municipaux peuvent se focaliser sur des achats plus spécifiques non proposés par l'UGAP ainsi que sur des opérations plus structurantes.

Achats publics et aides financières

Afin de réaliser le « meilleur » achat possible sur la base d'un cahier des charges établi par les services, l'offre de l'UGAP sera **systématiquement comparée aux offres des fournisseurs présents sur notre territoire**.

La comparaison des offres s'effectue toujours sur la base de **plusieurs critères de jugements** tels que la valeur technique, le prix, le délai de livraison et le délai de réalisation. À l'heure où sont écrites ces lignes, 6 mises en concurrence étaient d'ailleurs accessibles sur le site internet de la Ville, dans la rubrique « Marchés publics », à tous les fournisseurs désireux de devenir **partenaire économique** de la commune.

Afin d'optimiser la préparation budgétaire, en parallèle de ce travail de **recherche du meilleur achat**, les services ont réalisé un inventaire des aides publiques proposées par l'État (Préfecture des Bouches-du-Rhône), la Région Sud et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ces aides sont pour leur grande majorité destinées à **financer des projets d'investissement** et peuvent venir couvrir jusqu'à 80 % de la dépense.

Sur chaque projet d'investissement, la municipalité se donne pour objectif, par



Marie-Aude Pezeril
Adjointe déléguée
aux finances et
aux commandes
publiques

“ Il est inimaginable pour nous de faire ressentir les contraintes budgétaires à la population. Pour cette raison et conformément à nos engagements, nous n'augmentons pas les taux d'imposition. Nous sommes dans une logique d'optimisation des ressources et de rationalisation des dépenses afin de moderniser les services aux administrés.

Les perspectives concernant les investissements sont cohérents avec les besoins de la population saint-mitréenne et dans la continuité de recherche de financements extérieurs pour maintenir un taux d'autofinancement nécessaire et réaliste ”.

le biais de système de cofinancement, de ne **réaliser que 20 % de ces achats en autofinancement**.

La prochaine étape pour la commune sera de construire une **véritable vision prospective et pluriannuelle des achats** sur l'exercice à venir et les suivants. Grâce à ce travail d'anticipation, il sera ainsi plus facile pour les services de disposer de temps pour la **réalisation d'études de marchés**. Ces études sont en effet fondamentales pour mettre en place des stratégies d'achats conformes aux objectifs de performance fixés par la municipalité.



Un budget au service des familles

Plusieurs avancées importantes en faveur des familles saint-mitréennes ont pu être actées lors du vote du budget.

Construction d'une Maison de la Jeunesse

C'est lors de la séance du conseil municipal du vote du budget 2021 qu'a pu être votée l'autorisation de dépôt d'un permis de construire modificatif pour la **réalisation de la future Maison de la Jeunesse sur l'esplanade des plaines d'Arnête**.

Sur plus de 600m², ce bâtiment rassemblera **les deux centres de loisirs** et permettra enfin aux enfants de ne plus être cantonnés aux locaux de l'école Rostand.

Sa capacité d'accueil (120 enfants) permet de voir venir avec sérénité l'augmentation de la population des prochaines années. Ce bâtiment abritera aussi **l'Espace Public Numérique**, qui restera ainsi à proximité de la bibliothèque municipale, mais aussi un **Bureau d'Information Jeunesse**. Les adolescents trouveront dans ces deux structures des lieux d'accueil, d'écoute et d'activités.

Au sein des centres de loisirs, deux salles de motricité mutualisées bénéficieront par ailleurs aux associations, plus précisément celles tournées vers des activités de danse, fitness, yoga, tai-chi, etc. Le chantier de cet important projet devrait démarrer dès cet été 2021, pour un montant d'environ 1,8 million d'euros.

Baisse des tarifs, hausse des services

La nouvelle participation de la commune aux colonies de vacances a été élargie aux séjours à l'étranger, et ce dès cet été 2021.

Le principe est de **laisser aux familles**

la liberté de choix des séjours agréés

« **Jeunesse et Sports** ». L'aide municipale est augmentée : elle passe de 40% à 50% du prix du séjour (dans la limite de 650 € d'aide pour le 1^{er} enfant, 650 + 30€ pour le 2^{ème} enfant, etc.)

Les tarifs de cantine scolaire ont également été revus pour revenir à **une tarification au réel** à partir de septembre prochain, et non plus au forfait, qui suscitait l'incompréhension légitime de nombreux parents (notamment -mais pas uniquement- au regard du forfait de jours de grève).

Les tarifs des activités périscolaires connaîtront également **une baisse qui pourra atteindre 25%**, après la flambée subie durant le mandat précédent.

Parallèlement à cette baisse des tarifs, **les temps de garderie seront augmentés** à partir de septembre 2021 : les enfants pourront être accueillis à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h le soir.

Du côté du CCAS, après des années de gel, **la prime de naissance a été portée de 35 à 50€** (une augmentation de 42%).

Pour la petite enfance, **la commune continuera de compenser le coût des 7 places réservées** auprès de la crèche « Libellule ».

Modernisation des écoles : des écrans numériques interactifs

La crise sanitaire et la période de confinement de l'an dernier ont nécessité une **nouvelle organisation de**

l'enseignement.

Si les collèges et les lycées ont pu répondre correctement à cette situation, il n'en a pas été de même pour les écoles qui ont révélé un manque évident d'équipement, surtout à Saint-Mitre-les-Remparts.

Dans le cadre du plan de relance, l'État propose une **aide financière** pour remédier à cela en réponse à un appel à projet. Après concertation avec les partenaires, l'inspection, les directeurs d'école, les conseils d'école, les demandes de devis, les 17 classes élémentaires vont être dotées d'un **équipement numérique interactif**. À cette fin, des subventions sont demandées auprès de l'État pour compléter le financement de la commune.

Des **travaux de rénovation** sont également prévus dans les deux écoles élémentaires, dont le remplacement des 40m² de moquette qui sont dans la salle de l'école Rostand au rez-de-chaussée par un revêtement qui soit beaucoup plus adapté au niveau sanitaire. Du côté de l'école élémentaire Vaillant, à l'entrée dans le couloir de l'école, sera créé un tapis qui sera incrusté dans le sol, pour des raisons de sécurité également. Ces projets sont également éligibles à des demandes de subventions pour compléter le financement de la commune.

Toutes ces décisions correspondent à des attentes des familles saint-mitréennes, et ont été préparées en concertation avec les équipes et professionnels concernés.



Une mairie numérique

Les services municipaux se modernisent pour être au plus près de la population saint-mitréenne.

De même que désormais **tous les membres du conseil municipal sont équipés de tablettes**, les différents services municipaux s'équipent eux aussi, grâce à l'action de la majorité municipale, en logiciels avec la volonté de **faciliter le travail des agents, mais aussi de renforcer le service à la population.**

Acquisition de logiciels

C'est dans cette optique que la commune va acquérir **plusieurs logiciels de gestion dématérialisée** pour les mettre à disposition des services.

Concernant les courriers, la commune va enfin se doter d'une **solution de Gestion Électronique des Courriers**. Cet outil permettra de superviser l'ensemble des actions réalisées par les services, et de répondre efficacement à la population. **L'acquisition de ce logiciel est subventionnable à hauteur de 80 %.**

Sur le même principe, **le service urbanisme va se voir équiper d'un logiciel de dématérialisation**, qui servira par exemple pour les dépôts de permis. Cet acquis, qui par ailleurs répond à une obligation réglementaire, va permettre de **renforcer la proximité des services avec la population**, les dossiers d'urbanisme étant toujours des dossiers complexes. Cela renforcera la capacité pour les services ainsi que pour les administrés. La transmission rapide

de l'ensemble des documents ne peut qu'être bénéfique à tous.

Outre le portail familles, le service scolaire va bénéficier **de 4 tablettes tactiles et de logiciels** faciliteront le pointage des enfants présents aux services municipaux périscolaires : accueil matin et soir, restaurant scolaire et centre de loisirs. Cela permettra d'avoir un **meilleur suivi et de gagner en réactivité au niveau de la facturation.**

Le service logement devient bureau enregistreur. Cette solution permettra de réaliser **la gestion des demandes de logements sociaux**, et d'intégrer en un seul ensemble les différentes phases de traitement des demandes de logements, de **l'attribution du numéro unique**, de la **préparation des commissions** jusqu'à **l'attribution pour radiation**, de **l'enregistrement des conventions et du parc locatif.**

Ce logiciel permet de tenir un **état des lieux précis des demandes**, des attributions par la production de tableaux de suivis et d'états de contrôle.

L'opération sera réalisée sur l'année 2021 pour un montant prévisionnel de 6 250€.

Modernisation et dématérialisation

Le **coût total de ce projet de modernisation de l'administration** pour l'année 2021 s'élève à 24 770€. Une subvention de 14 862€ est sollicitée

auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la **Provence Numérique.**

La crise sanitaire a mis en exergue le besoin de dématérialisation des démarches. La mairie de Saint-Mitre-les-Remparts tend ainsi à se tourner au maximum vers cette **digitalisation attendue par la population.**

Audit financier



Pour contrer l'effet ciseau lié à la baisse des recettes, est engagée une reprise en main des dépenses municipales, avec un contrôle dès le premier euro. Parallèlement, **un audit financier** de la ville est réalisé par le Trésor Public d'Istres. Il permettra de vérifier la santé des comptes de la commune et d'en optimiser la gestion prévisionnelle.



Renforcer la sécurité de proximité

Nouvelles caméras, nouveaux dispositifs, retour sur les dossiers de sécurité et les ambitions en 2021.

Le **renforcement de la sécurité de proximité** est au cœur des préoccupations de la nouvelle municipalité. Pour lutter contre les cambriolages, la petite délinquance et l'incivisme, la commune se dote d'outils pour renforcer ses moyens.

Vidéoprotection : 26 nouvelles caméras et des moyens supplémentaires

26 caméras de vidéoprotection ont été déployées en début d'année dans la commune, ce qui porte **le parc complet à 54**. Elles demeurent un outil efficace pour dissuader certains actes de délinquance, et se révèlent plus souvent encore un moyen d'identifier et de retrouver les auteurs des crimes et délits. Elles permettent également d'aboutir à des verbalisations contre les infractions de stationnement.

Ces nouvelles caméras ont été installées sur les zones de Varage et Massane ainsi qu'au centre-village et notamment au niveau des commerces, des écoles et lieu de culte qui sont les priorités définies en matière de lutte contre les attentats et la délinquance.

En plus de ces équipements, la police municipale va être dotée d'une **caméra nomade**. Celle-ci pourra être déployée sur n'importe quel lieu de la commune où il y aurait nécessité d'installer ponctuellement de la vidéoprotection,

par exemple pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets et encombrants.

Les effectifs de la police municipale vont également s'accroître avec le **recrutement en cours d'un agent supplémentaire**. L'objectif premier est de permettre la présence de notre police sur des plages élargies, et ponctuellement le soir et la nuit.

Autre outil acquis pour les policiers municipaux : **une voiture 100% électrique**, en plus de l'existante, outil qui sera bientôt complété par l'achat de **deux vélos électriques**, adaptés à la configuration de la commune.

L'adhésion au dispositif national Voisins Vigilants est en cours d'étude. Elle permettra de mettre à disposition de tous les administrés des outils numériques, l'ancien protocole « Saint-Mitre Vigilance » présentant quelques limites. Avec l'intégration dans « Voisins Vigilants », l'ensemble des citoyens pourra entre autres avoir accès à **un système d'alerte par SMS, à un annuaire de voisins, à un journal de quartier...**

Articuler prévention (toujours préférable) et répression (parfois nécessaire) est la ligne assumée et portée par la municipalité.

L'info en +



Attention à la fraude ! Il y a quelques semaines, des Saint-Mitréens ont subi des prélèvements douteux sur leurs comptes bancaires, apparaissant sous la forme de frais de péages, pour des montants de plusieurs dizaines à plusieurs milliers d'euros. Une communication par voie numérique à ce sujet a permis de faire remonter des informations auprès de la police. Le ciblage géographique laisse penser à une fraude liée à un terminal de paiement de notre territoire.

Il est conseillé à toute la population de vérifier ses relevés de compte depuis le mois de février.

En cas de fraude, il est recommandé de porter immédiatement plainte au commissariat d'Istres, tout en signalant aussi les prélèvements frauduleux à votre banque (faire opposition et changer de carte).

Si vous avez été victime et que vous n'avez pas encore été remboursé, il est conseillé de faire des relances auprès de votre banque.

Commissariat d'Istres : 04 88 10 11 90



Accompagner toute la population

L'action municipale se veut au service de l'ensemble de la population.

Le volet social est important à Saint-Mitre-les-Remparts. Pour accompagner au mieux toute la population, la commune s'est pleinement engagée pour **mettre en place plusieurs nouvelles actions**, et ce dès cette année.

La Maison du Bel-Âge

La **Maison des services au public**, avec la création d'une **Maison du Bel-Âge**, est en cours de création. Comme annoncé précédemment, ce service est développé en partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône et sera dédié aux seniors (personnes âgées de 60 ans ou plus) afin de les accueillir via un guichet unique, de les aider à trouver des solutions à leurs problématiques et les accompagner dans leurs démarches administratives (retraite, CAF, impôts...). Ce service viendra en complément et en renforcement des actions du CIAS et du CCAS, qui s'adressent à tous les habitants quelque soit leur âge qui ont besoin d'une aide sociale.

Un logiciel pour le service logement

Le **Service Logement** comme indiqué page 7, s'équipe d'un **bureau enregistreur**. Cette solution permettra de réaliser la **gestion des demandes de logements sociaux de A à Z**.

Les administrés n'auront donc plus à se déplacer dans d'autres communes pour

l'attribution de leur numéro unique, ni pour effectuer les mises à jour de leur situation. Les agents pourront avoir accès à tous les dossiers, de la **préparation des commissions** jusqu'à **l'attribution pour radiation** et de **l'enregistrement des conventions et du parc locatif**.

Ce logiciel permet de tenir un **état des lieux précis des demandes**, des attributions par la production de tableaux de suivis et de mises à jour des dossiers. Ce nouvel outil s'avérera utile pour les familles, tout comme pour le travail en interne.

Le service de transport intra-communal

Pour aider les personnes âgées autonomes et isolées, la commune avait lancé en fin d'année dernière

un questionnaire sur les besoins de transport dans la commune.

L'étude des résultats de ces questionnaires est en cours, pour permettre **l'élaboration des différents circuits qui seront proposés**.

Les personnes concernées qui souhaitent faire des retours le peuvent encore, en contactant le CCAS au 04 42 06 74 16.

Parallèlement, **la consultation a été lancée via le site internet de la Ville**, pour sélectionner le futur prestataire qui s'occupera de ces navettes. La volonté de la commune est d'avoir **la mise à disposition d'un minibus électrique**, qui fonctionnerait en régie publicitaire et ne nécessiterait donc **pas d'investissement du budget communal**.

La mise en service de cette navette devrait se faire à l'automne 2021.



Afin de favoriser la mobilité des personnes âgées autonomes et isolées, la Ville va mettre en place un service de transport intra-communal.

De nouveaux aménagements structurants : les travaux réalisés

Les aménagements structurants sont financés par la section investissement, qui retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine de la commune. Ci-dessous, les exemples de travaux déjà réalisés.

26 nouvelles caméras



26 caméras de vidéoprotection ont été déployées en début d'année dans la commune, ce qui porte le **parc complet à 54**. Elles ont été installées sur les zones de Varage et Massane ainsi qu'au centre-village (ndlr cf page 8).

Un nouveau parking



Le **parking des Espérettes** a été finalisé en octobre. Il comporte une centaine de places accessibles par La Manare, la rue des Espérettes ou encore par la RD5.

Transformation du stop



Conformément aux engagements pris, le stop situé rue Bellefont s'est transformé en cédez-le-passage. Ce dispositif permet de continuer à faire ralentir les véhicules arrivant en ville, sans les obliger à marquer l'arrêt lorsque personne ne sort du parking de La Manare sur la droite.

Nouvel espace enfants



Le Parc Nature Crémieux, ou Espace Crémieux, permet de développer progressivement des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents, en complément des équipements « jeunes enfants » du complexe sportif René Jauras, par un terrain de jeux.

Le caractère naturel du site est préservé, l'espace est sécurisé par une clôture et protégé par une caméra de vidéosurveillance.

Installation d'un miroir



Installation début avril d'un miroir de sécurité routière sur l'avenue Charles de Gaulle au niveau des places en zone bleue. Un équipement indispensable pour sortir en toute sécurité de ces places de parking.

D'autres miroirs devraient voir le jour à des endroits stratégiques, en plus d'autres aménagements de voirie prévus dans les années qui viennent, pour améliorer la sécurisation de nos routes. Qu'il s'agisse de répondre à des besoins en stationnement de proximité, et/ou de limiter la vitesse des véhicules circulant dans la commune, une douzaine de points vont être améliorés.

Reprise du centre-village



Les travaux de réfection de la rue Hélène Fournier se sont achevés en février dernier, avec la reprise de l'enrobé du carrefour.

Un olivier a été planté à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme. Cette plantation marque le début d'une revégétalisation harmonieuse prévue dans tout l'espace public. Un plan fleurissement est d'ailleurs actuellement à l'étude.

Reprise de la rue Marotte



Après plusieurs salves de travaux, la reprise de la rue Marotte est achevée. Début avril, les derniers pavés ont été posés.

L'info en +

Parallèlement, l'année 2021 est consacrée à affiner les projets et lancer les demandes de subventions, pour des réalisations courant 2022. Sont en particulier concernés : les abords des crèches et des écoles, l'avenue de Varage-Massane, mais aussi le carrefour devant le foyer des anciens, les Îles d'Or ou encore l'avenue Marius Fournier.

De nouveaux aménagements structurants : les travaux futurs

Les aménagements structurants sont financés par la section investissement, qui retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine de la commune. Ci-dessous, les travaux prévus pour 2021.

La création de Maison de la Jeunesse aux plaines d'Arnète

L'autorisation de dépôt d'un permis de construire modificatif pour la **réalisation de la future Maison de la Jeunesse sur l'esplanade des plaines d'Arnète** a pu être votée lors de la séance du conseil municipal du vote du budget 2021. Elle comprendra **les deux centres de loisirs** et sa capacité d'accueil (120 enfants) permet de voir venir avec sérénité l'augmentation de la population des prochaines années. Ce bâtiment abritera aussi l'**Espace Public Numérique**, qui restera ainsi à proximité de la bibliothèque municipale, mais aussi un **Bureau d'Information Jeunesse**. Les adolescents trouveront dans ces deux structures des lieux d'accueil, d'écoute et d'activités.

Au sein des centres de loisirs, deux salles de motricité mutualisées bénéficieront par ailleurs aux associations, plus précisément celles tournées vers des activités de danse, fitness, yoga, tai-chi, etc. Le chantier de cet important projet pourrait démarrer dès cet été 2021, pour un montant d'environ 1,8 million d'euros.



Extension du parking don du sang boulevard Jean Jaurès

Le parking « don du sang » dessert essentiellement le complexe sportif René Jauras. Il se retrouve saturé lors des rencontres sportives de masse ou lors d'utilisations simultanées du complexe pour pratiquer les différentes activités. Il est **nécessaire d'augmenter la capacité actuelle** des places de stationnement en prévision de la réalisation de la nouvelle Maison de la Jeunesse. Le nouveau parking sera situé le long du boulevard Jean Jaurès et aura une capacité de stationnement de **40 places** dont certaines pour les personnes à mobilité réduite. Le montant global des travaux est estimé à 235 000€, avec des subventions demandées auprès des différents partenaires institutionnels.

Enfouissement des lignes à haute tension allée de la Plage d'Arthur

Depuis 2014, Enedis mène des travaux d'envergure sur le réseau de distribution d'électricité. Ces opérations permettent de moderniser ces équipements indispensables aux habitants, qui améliorent la distribution en les rénovant complètement. Ces enfouissements de lignes sont aussi une amélioration pour la qualité du paysage, puisque les lignes aériennes supprimées sont désormais souterraines.

Après plusieurs zones de travaux dans le village, la prochaine étape concerne l'allée de la Plage d'Arthur.



Accessibilité des personnes à mobilité réduite : mise en conformité des bâtiments communaux

La commune doit finaliser au plus vite la programmation des travaux de mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) communaux. Les futurs travaux concernent les bâtiments suivants : la cantine de l'école élémentaire Rostand, le complexe sportif, l'école maternelle Rostand, l'école élémentaire Rostand, et l'école élémentaire Vaillant. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 62 000 €. Le plan de financement prévisionnel en est le suivant : la participation de l'État à la hauteur de 30 %, celle du conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour 50%, et la commune de Saint-Mitre-les-Remparts pour 20 %, soit 12 400 €. Ces travaux, qui auraient dû être réalisés en 2018, le seront désormais en allant chercher des subventionnements complémentaires, de manière une fois encore à limiter au maximum l'autofinancement communal.





L'Office National des Forêts a rappelé les raisons pour lesquelles le reboisement complet n'est pas pour demain.

Pour la **journée de la Terre 2021**, le président de Région Renaud Muselier, Monsieur le Maire de Saint-Mitre-les-Remparts Vincent Goyet, les maires d'Istres et Port-de-Bouc, accompagnés de l'ONF et du CCFP, ont participé à une cérémonie sur le plateau de Castillon.

Suite à l'incendie de cet été qui a ravagé 320 hectares à Saint-Mitre et à Port-de-Bouc, ils ont symboliquement **planté un olivier pour marquer la volonté de réhabilitation des zones touchées**. Ce travail est déjà pleinement engagé par l'Office National des Forêts, en coopération avec les communes, **pour redonner vie à cet espace**.

Un document sur les bons comportements à avoir face à un incendie

L'occasion était aussi donnée de rappeler que **les plantations immédiates ne sont pas envisageables**. En effet, il faut attendre idéalement 3 ans pour analyser ce qui a repoussé naturellement et ainsi planter en mixant les essences pour préserver les zones naturelles.

Un **document collaboratif** réalisé par les trois communes du CT6 (Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues et Port-de-Bouc), sous l'égide de la Métropole sortira prochainement pour rappeler et parler des bons comportements à avoir face à un incendie. Il se découpera en trois parties : avant, pendant, après. Il rappellera par exemple **l'indispensabilité de respecter les Obligations Légales de Débroussaillage**. Retrouvez-en le principe ci-contre.

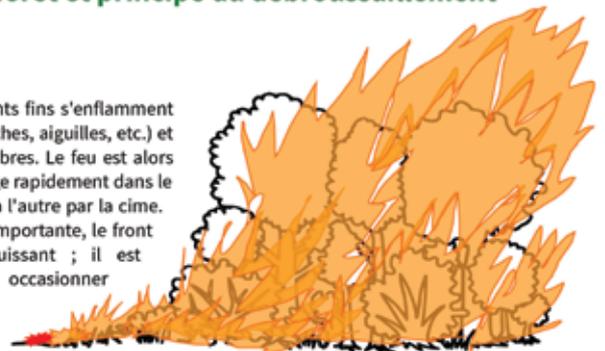


Les participants ont planté symboliquement un olivier non loin des lieux victimes des incendies de l'été 2020.

Propagation d'un feu de forêt et principe du débroussaillage

■ La propagation d'un feu de forêt

Le feu démarre du sol. Les éléments fins s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et propagent le feu aux cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il se propage rapidement dans le feuillage des arbres et d'un arbre à l'autre par la cime. La masse combustible étant très importante, le front de flamme généré est très puissant ; il est difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.



■ La création de **discontinuités verticales** (élagage, suppression des broussailles et arbustes, ...) ralentit la progression du feu et diminue son intensité.



■ La création de **discontinuités horizontales** (suppression d'arbres et d'arbustes) limite l'avancée du feu.



2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES

Tout comme l'an passé, les bureaux de vote seront aménagés pour répondre au risque sanitaire, avec mise à disposition de stylo, de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie, marquage au sol facilitant la distanciation physique et positionnement du matériel électoral évitant le contact.

La commune fournira aux personnes participant aux opérations de vote (présidents, assesseurs, personnel communal, scrutateurs) des masques FFP2.

Pour encourager le vote par procuration et rendre largement possible son usage et ainsi minimiser tout risque de contamination, il est exceptionnellement possible de disposer de 2 procurations.

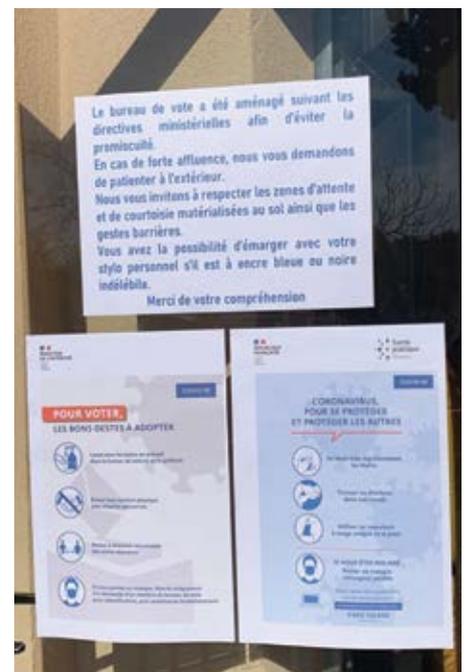
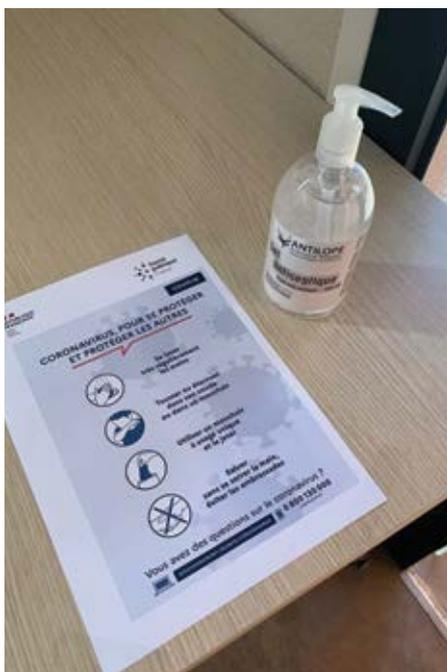
La concomitance des deux scrutins implique que chacun des bureaux de vote habituels soit physiquement dédoublé de telle sorte que puissent être recueillis séparément les suffrages exprimés, d'une part pour l'élection des conseillers départementaux, d'autre part pour l'élection des conseillers régionaux.

Cela impliquera certainement des déplacements de bureau de vote dans des bâtiments communaux plus vastes permettant de respecter le protocole sanitaire.

Ainsi toutes les mesures seront prises afin d'assurer la sécurité des électeurs comme des membres des bureaux, pour que vous puissiez exercer votre droit de vote en toute sérénité.



Des masques FFP2 seront fournis au personnel travaillant dans les bureaux de vote.



En images, les dispositions prises durant les élections municipales l'année dernière.

Elle est la première commerçante non-alimentaire à être présente au marché de Saint-Mitre-les-Remparts. Elle, c'est **Elzbieta Tezenas**, installée à Saint-Mitre depuis mai 2020 avec son mari et ses enfants. Ancienne femme au foyer, elle est passionnée de couture depuis petite : « *J'en fais avec ma grand-mère depuis mes 4 ans* » confie-t-elle.

En octobre 2020, malgré la crise sanitaire, elle se décide à faire de sa passion son métier et lance **sa société Elzbieta Mercerie Retouches Confection Couture**. C'est ainsi qu'elle installe son étal au marché hebdomadaire, « *très bien accueillie par les autres commerçants et avec la clientèle au rendez-vous* ».

Crise sanitaire oblige, elle doit renoncer -un temps- à sa place au marché, son activité étant considérée comme « non-essentielle ». Qu'à cela ne tienne, elle crée sa page Facebook et son compte Instagram et **propose ses services depuis**



Elzbieta Tezenas et son étal à retrouver au marché hebdomadaire.

son domicile. Elle se déplace également pour prendre les mesures « *de rideaux ou pour des ourlets* ».

Outre la reprise de vêtements, de linge de maison et la vente de kits de couture personnalisables, Elzbieta confectionne

notamment des sacs à main, réalisés à partir de matières qu'elle affectionne particulièrement. Parmi elles, des tissus africains venus directement du continent, envoyés par une amie. La mercière est en effet née au Sénégal où elle a passé les 12 premières années de sa vie, a étudié la couture à Bruxelles, puis vécu un temps en Normandie avant de poser dernièrement ses valises à Saint-Mitre.

La baroudeuse a d'ores et déjà des projets pour **l'évolution de sa société**, dont l'acquisition d'un camion pour faire de l'ambulancier, et ainsi se déplacer de place en place et de villages en villages.

Pour la contacter :

Par téléphone : **06 31 42 60 03**

Facebook : **Elzbieta Tezenas (profil)**

Instagram : **@elzbietaabags**

ÉTAT CIVIL



Naissances

LOPEZ CANTON Kamélya Danièle Annie née le 18/12/2021 à Martigues

DA SILVA FARIA Lenny née le 06/01/2021 à Martigues

BONNE Axelle Alice Séverine née le 31/01/2021 à Martigues

GIMENEZ Alessio Théo Fabio né le 13/02/2021 à Martigues

COLONNA D'ISTRIA Jenna Alison née le 15/02/2021 à Martigues

DESPEYROUX Eliot né le 04/03/2021 à Martigues

FOUQUE Raphaël né le 29/03/2021 à Martigues

VANNORDEN Nelly née le 01/02/2021 à Martigues



Mariages

ESPERONNIER Liberté et BONIN Franck le 27/03/2021

GIMENEZ Nelly et GEST Dominique le 10/04/2021



Décès

ZAFFALON Silvio décédé le 16/01/2021 à Martigues

MARINONI Maurice décédé le 15/01/2021 à Salon-de-Provence

VERDU Christophe décédé le 20/01/2021 à Marseille 9^{ème}

RIFF Pierre décédé le 27/01/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

MARSERO Albert décédé le 28/01/2021 à Istres

BESSIERES Henriette décédée le 30/01/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

COLLEAU Michèle décédée le 01/02/2021 à Salon-de-Provence

LEBON veuve CERVETTI Marcelle décédée le 03/02/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

ESQUIVA veuve BÉRENGER Rosalie décédée le 06/02/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

ASSIS José décédé le 06/02/2021 à Marseille

VAN DEN HEUVEL épouse BOURDERY Wilhelmina Antonia décédée le 08/02/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

MERVILLE Marthe décédée le

13/02/2021 à Marseille

GRECO Providence veuve VIDAL décédée le 14/02/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

CASANO Onofrio décédé le 16/02/2021 à Martigues

LALEU Jean-Paul décédé le 28/02/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

PIERRAT Françoise épouse MATTER décédée le 28/02/2021 à Martigues

CONTI Henri décédé le 07/03/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

FOURNON Guy décédé le 17/03/2021 à Martigues

LEVIANT Veuve CONTARDO Simone décédée le 22/03/2021 à Aix-en-Provence

GUIZON veuve PASCAL Thérèse décédée le 24/03/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts

EVESQUE Pierre décédé le 02/04/2021 à Marseille 8^{ème}

BERSOT Patrick décédé le 03/04/2021 à Martigues

MARCA André décédé le 07/04/2021 à Salon-de-Provence

CHARPY François décédé le 11/04/2021 à Saint-Mitre-les-Remparts



Saint-Mitre en vie

Notre commune avance

Élue depuis un peu moins d'un an, toute l'équipe « Saint-Mitre en Vie » s'est engagée résolument pour apporter le changement attendu. Si le temps administratif est long, et que la crise Covid freine notablement la redynamisation commerciale, beaucoup a déjà été réalisé ou engagé :

- Modification des rythmes scolaires, des tarifs et règlement des activités périscolaires.
- Doublement du nombre de caméras de vidéoprotection.
- Reprise en main des espaces verts.
- Déploiement des plans « Poubelles » et « Fleurissement ».
- Réfection des rues Marotte, Hélène Fournier et Plan de Bagnière.
- Amélioration et le déblocage du projet Sainte-Victoire (73 logements).
- Lancement imminent de la construction d'une Maison de la Jeunesse.
- Lutte contre les incivilités en matière de déchets, stationnement, rodéos urbains.
- Équipement numérique des écoles et des services municipaux.
- Lancement de la révision du PLU.
- Démarrage des travaux d'une Maison d'Accueil à Saint-Blaise.

Nous sommes par ailleurs mobilisés pour le lancement des animations estivales, en gardant la situation sanitaire en ligne de mire. Du côté du littoral, les premiers aménagements doivent permettre avant le début de la saison d'améliorer significativement le cadre de vie autour des plages de Massane, Arthur et Patorgue. Aucun quartier ne sera oublié.

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Finances aléatoires !

Nous émettons de sérieuses réserves sur les augmentations surprenantes du budget de fonctionnement 2021 de 8,5 millions d'euros.

Avec la baisse des aides de l'Etat, le contexte sanitaire, la hausse des DEPENSES est forcément imprudente.

D'abord une augmentation conséquente de +125 000€ en faveur du CCAS sans nouveau service.

Ensuite, un accroissement considérable de l'amende pour carence en logements sociaux de +90 000€ par an pendant les 3 prochaines années, consécutif à l'abandon par l'actuelle majorité de petits programmes pourtant validés par nous avec le Sous-Préfet pour réduire cette amende.

Les prévisions de RECETTES nous semblent peu réalistes.

Peut-on raisonnablement prévoir une augmentation substantielle des revenus périscolaires (cantine et garderies) de +41 000€ prélevée aux familles, quand on prétend les aider ?

Pourquoi revenir à 118 000€ de taxe sur la publicité des entreprises et commerçants, pour certains en grande difficultés, voire en faillite, quand on prétend soutenir l'économie locale ?

Quant aux INVESTISSEMENTS, un million d'euros emprunté en 2020, un autre million en 2021. Oui à un endettement maîtrisé et justifié, mais aujourd'hui le maire ne connaît ni la date réelle de début des travaux de la maison des associations (dépôt de permis tout juste voté), ni la somme qu'il a prévue au budget 2021 !

Béatrice Aliphat

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

L'Agenda de Juin

6 juin

OPÉRATION NETTOYAGE DE LA ZAC DES ÉTANGS

Sur le même principe que le nettoyage du littoral en août dernier, la municipalité propose cette opération, cette fois-ci à la ZAC des Étangs.
Le matériel sera fourni sur place aux participants. Plus d'informations à venir.

10 juin
-
13 juin

5^{ÈME} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDÉPENDANT

Du 10 au 13 juin, retrouvez la 5^{ème} édition du Festival International du Film Indépendant, à la salle de spectacles La Manare. 3 jours de visionnage, de remises de prix, et une invitée d'honneur de prestige : Virginie Lemoine. Réservations et renseignements : www.smr13filmfestival.com

12 juin

BALADE « LA SAINT-MITRÉENNE »

La Saint-Mitréenne vous entraîne cette année à une balade archéologique !
9h30 : départ du site archéologique de Saint-Blaise
12h30 : pause pique-nique (à apporter soi-même pour des raisons sanitaires)
15h00 : retour par le canal de Martigues

14 juin
-
20 juin

SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

Du 14 juin au 20 juin, vous retrouverez chaque jour des activités en lien avec la citoyenneté.
Plus d'informations à venir.

18 juin

SPECTACLE DES SWING COCKT'ELLES

Vendredi 18 juin, rendez-vous à La Manare à 20h30 pour le spectacle musical « Amour Swing & Beauté Saison 2 » des Swing Cockt'elles.
Renseignements : 04 42 49 18 93

21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de la Musique retrouve ses origines ! Tous les musiciens amateurs ou confirmés sont invités à envahir les rues de Saint-Mitre-les-Remparts pour partager leur musique ! Inscription obligatoire auprès de Saint-Mitre Informations : 04 42 49 18 93



Programme établi sous réserve des contraintes sanitaires.
Plus d'informations : www.saintmitrelesremparts.fr